

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 6^e jour du mois d'avril 2021, à 18 :30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à huis clos.

Sont présents à cette séance ordinaire, chacune de ces personnes :

M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nathalie Perron,	conseillère
M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
M. Marc Dubé,	directeur général par intérim

Absence motivée : Mme Nicole Dufour, conseillère

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

À 18h30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-04-069

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE.*

2. *LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.*

3. *ADMINISTRATION :*

- 3.1. *Exemption de la lecture des procès-verbaux des séances du 1er mars 2021.*
- 3.2. *Adoption des procès-verbaux des séances du 1er mars 2021.*

4. *RAPPORT DES COMITÉS.*

5. *LISTE DES COMPTES.*

- 5.1. *Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer.*

6. *CORRESPONDANCE :*

- 6.1. *Mutuelle des municipalités du Québec – Versement de la ristourne 2020.*
- 6.2. *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – L'approbation du règlement d'emprunt 2021-01.*
- 6.3. *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.*
- 6.4. *Ville de Saguenay – Projets de règlements modifiant le règlement du plan d'urbanisme VS-R-2012-2 et le règlement VS-RU-2021-29.*
- 6.5. *Ville de Saguenay – Règlement VS-RU-2021-01 modifiant le règlement d'urbanisme VS-R-2012-2.*

7. RÉSOLUTIONS :

- 7.1. *Présentation et acceptation des états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.*
- 7.2. *Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 620 600\$ qui sera réalisé le 12 avril 2021.*
- 7.3. *Résolution d'adjudication pour un emprunt de 620 600\$.*
- 7.4. *Autorisation d'achat terrain vacant – rue du Pont Est (cadastre 5775109) – 125 000\$ plus les taxes applicables.*
- 7.5. *Attestation du rapport de reddition des comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL).*
- 7.6. *Nomination d'un maire suppléant pour la période du 6 avril 2021 au 4 octobre 2021.*
- 7.7. *Acceptation de l'offre de PG Solutions – plateforme de paiement infonuagique ACCEO Transphere.*
- 7.8. *Demande de M. Dominic Savard et Mme Martine Claveau – pose d'un exutoire dans la bande riveraine du ruisseau du village.*
- 7.9. *Acceptation du protocole d'entente avec le Syndicat des copropriétaires du Camping du Domaine de la Florida pour les frais d'utilisation du réseau d'égout et autorisation de signature.*
- 7.10. *Acceptation de l'offre de Stantec – suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU).*
- 7.11. *Acceptation de l'offre de Stantec – ingénierie rue des Producteurs.*
- 7.12. *Acceptation de l'offre de Stantec – Station pompage principale (P-1).*
- 7.13. *Acceptation de l'offre de Stantec – ingénierie réseau pluvial rue Gaudreault.*
- 7.14. *Acceptation de l'offre de Stantec – préparation du plan d'implantation du réseau pluvial rues Simard, Gaudreault et autres.*
- 7.15. *Acceptation de l'offre d'Englobe – Caractérisation du site pour le développement d'unités multifamiliales.*
- 7.16. *Autorisation d'achat d'un véhicule (neuf ou usagé) – services incendie et travaux publics.*
- 7.17. *Embauche de sept (7) nouveaux pompiers pour le service incendie de Saint-Ambroise.*
- 7.18. *Mandat au directeur général – demande des coûts de remise en état de l'éclairage des terrains de balles et soccer.*
- 7.19. *Dépôt d'une demande de subvention pour le projet de développement du sentier de la Chute Gagnon, dans le cadre du Fonds de mise en valeur des TPI de la MRC du Fjord.*
- 7.20. *Acceptation de la tarification des inscriptions – camp de jour 2021.*
- 7.21. *Résolution d'engagement concernant le programme du Regroupement loisirs et sports (RLS) – bilan de santé municipal.*
- 7.22. *Appui à l'équipe féminine de hockey concernant des demandes d'aide financière auprès de nos députés.*
- 7.23. *Club de motoneige Caribou-Conscrits - demande d'aide financière.*
- 7.24. *Club de motoneige Caribou-Conscrits – résolution d'acceptation du sentier permanent dans les TPI – Saint-Ambroise.*
- 7.25. *Club Optimiste de Saint-Ambroise – demande de commandite.*
- 7.26. *Acceptation du budget modifié du Transports Adaptés Saguenay-nord.*
- 7.27. *Acceptation de l'offre de services – Mallette S.E.N.C.R.L – revue en taxes à la consommation.*
- 7.28. *Décision concernant le Parc à chiens.*

8. AFFAIRES NOUVELLES :

- 8.1. _____.
- 8.2. _____.
- 8.3. _____.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

3. ADMINISTRATION

3.1. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021

Résolution 2021-04-070

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'exempter le conseil de la lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021.

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021

Résolution 2021-04-071

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2021, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé.

4. RAPPORT DES COMITÉS

5. LISTE DES COMPTES

5.1. Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer

Résolution 2021-04-072

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par M. Gabriel Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'autoriser des déboursés à même le fonds général de la municipalité de Saint-Ambroise pour le paiement des comptes payés d'avance au montant de 397 691.39 \$ et les comptes à payer au montant 479 170.63 \$ pour un grand total de 876 862.02 \$.

Que la liste des comptes 2021-04 incluant les versements de la rémunération salariale brute soit :

➤ Paie #09	19 686.46 \$
➤ Paie #10	23 035.27 \$
➤ Paie #11	20 966.80 \$
➤ Paie #12	30 722.02 \$
➤ Paie #13	18 716.64 \$ régulière
➤ Paie #13	11 470.96 \$ pompiers (fév. 2021)
➤ Paie #13	1 727.35 \$

➤ Remises provinciales	29 875.24 \$ (paies #08 à #11)
➤ Remises fédérales	10 359.50 \$ (paies #06 à #09)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que le directeur général par intérim soit et est autorisée à en faire le paiement.

6. CORRESPONDANCE

- 6.1. *Mutuelle des Municipalités du Québec – Versement de la ristourne 2020;*
- 6.2. *Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – L’approbation du règlement 2021-01;*
- 6.3. *Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation – Aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;*
- 6.4. *Ville de Saguenay – Projets de règlements modifiant le règlement du plan d’urbanisme VS-R-2012-2 et le règlement VS-RU-2021-29;*
- 6.5. *Ville de Saguenay – Règlement VS-RU-2021-01 modifiant le règlement d’urbanisme VS-R-2012-2.*

7. RÉSOLUTIONS

7.1. Présentation et acceptation des états financiers pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2020

Résolution 2021-04-073

Il est proposé par M. Nathalie Perron
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l’unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte les états financiers de la Municipalité pour l’exercice terminé le 31 décembre 2020, le tout, tel qu’audité par la firme comptable *Mallette S.E.N.C.R.L., représentée par M. Rémi Vachon, CPA, auditeur CA.*

Que les états pour l’année financière terminée le 31 décembre 2020 démontrent les résultats suivants :

➤ Revenus de fonctionnement	6 070 316 \$
➤ Revenus d’investissement	921 437 \$
➤ Dépenses de fonctionnement	5 652 046 \$
➤ Excédent de l’exercice avant conciliation à des fins fiscales	1 339 707 \$
Conciliation à des fins fiscales :	
➤ Revenus d’investissements	(921 437) \$
➤ Amortissements	1 133 720 \$
➤ Remboursement de la dette à long terme	(726 692) \$
➤ Affectations de l’excédent de l’exercice	(710 391) \$
➤ Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	114 907 \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise prend acte que pour les activités de fonctionnement de l'administration municipale, l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice terminé au 31 décembre 2020 s'élève à 114 907 \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits états financiers et à les transmettre au ministère des Affaires municipales et aux institutions financières concernées.

7.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 620 600 \$ qui sera réalisé le 12 avril 2021

Résolution 2021-04-074

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite emprunter par billets pour un montant total de 620 600 \$ qui sera réalisé le 12 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-02	5 200 \$
2007-07	37 500 \$
2014-04	74 700 \$
2014-37	23 900 \$
2010-07	17 100 \$
2012-02	10 700 \$
2015-04	102 400 \$
2006-15	18 100 \$
2020-22	331 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2007-07, 2014-04, 2010-07, 2012-02, 2015-04, 2011-13, 2006-15 et 2020-22, la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gabriel Brassard

APPUYÉ PAR Mme Nathalie Perron

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 12 avril 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le directeur général;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	68 700 \$	
2023.	69 700 \$	
2024.	71 000 \$	
2025.	72 200 \$	
2026.	73 600 \$	(à payer en 2026)
2026.	265 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2007-07, 2014-04, 2010-07, 2012-02, 2015-04, 2006-15 et 2020-22 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

7.3. Résolution d'adjudication pour un emprunt de 620 600 \$

Résolution 2021-04-075

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 avril 2021, au montant de 620 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre c-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

68 700 \$	0,50000 %	2022
69 700 \$	0,65000 %	2023
71 000 \$	1,00000 %	2024
72 200 \$	1,30000 %	2025
339 200 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,66600 Coût réel : 1,74558 %

2- BANQUE ROYALE DU CANADA

68 700 \$	1,77000 %	2022
69 700 \$	1,77000 %	2023
71 000 \$	1,77000 %	2024
72 200 \$	1,77000 %	2025
339 200 \$	1,77000 %	2026

Prix : 100,0000 Coût réel : 1,77000 %

3- CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DU SAGUENAY

68 700 \$	1,97000 %	2022
69 700 \$	1,97000 %	2023
71 000 \$	1,97000 %	2024
72 200 \$	1,97000 %	2025
339 200 \$	1,97000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,97000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale Inc. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Girard

APPUYÉE PAR M. Gabriel Brassard

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2021 au montant de 620 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2007-07, 2014-04, 2010-07, 2012-02, 2015-04, 2011-13, 2006-15 et 2020-22. Ces billets sont émis au prix de 98,66600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

7.4. Autorisation d'achat terrain vacant – rue du Pont Est (cadastre 5 777 223) – 125 000 \$ plus les taxes applicables

Résolution 2021-04-076

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par M. Gabriel Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à l'achat d'un terrain vacant situé à la limite des rues du Pont Est et L'Espérance Est au cadastre 5 777 223.

Que le Maire Deny Tremblay et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la transaction.

7.5. Attestation du rapport de reddition des comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL)

Résolution 2021-04-077

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 208 097\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE la compensation versée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le vérificateur externe a procédé à la vérification des dépenses reliées audit programme lors de la vérification des états financiers au 31 décembre 2020;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Girard

APPUYÉE PAR M. Nicholas Tremblay

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise atteste auprès du ministère des Transports de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été sur les routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL).

QUE le montant suivant soit autorisé pour la reddition des comptes représentant la somme investie provenant du fonds général de la Municipalité, à savoir :

Dépenses de fonctionnement (entretien été/hiver) (Référence p. S51-3 des états financiers)	272 342\$
-----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'attestation des frais encourus pour 2020.

7.6. Nomination d'un maire suppléant pour la période du 6 avril 2021 au 4 octobre 2021

Résolution 2021-04-078

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à la nomination de Mme Nicole Dufour, conseillère district #6, à agir comme mairesse suppléante pour la période du 6 avril 2021 au 4 octobre 2021.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise Mme Nicole Dufour, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout effet de commerce, chèque et contrat, et ce, en remplacement du maire, M. Deny Tremblay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise remercie M. Gabriel Brassard, conseiller du district #4 pour son mandat au cours des six (6) derniers mois.

7.7. Acceptation de l'offre de PG Solutions – plateforme de paiement infonuagique ACCEO Transphère

Résolution 2021-04-079

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la direction générale à acquérir auprès de l'entreprise PG Solutions, 400, Boulevard Jean-Lesage, Hall ouest, suite 21, Québec, le logiciel Transphère Taxation qui permet d'effectuer le paiement des taxes en ligne via une plateforme sécurisée, par transfert bancaire ou par carte de crédit.

Que les frais reliés au logiciel Transphère Taxation se détaillent comme suit :

- Droit d'utilisation annuel – récurrent

Transphère- Taxation Megagest 500 \$

- Prix des services professionnels – unique
- Installation et formation initiale 948 \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acquisition des logiciels.

7.8. Demande de M. Dominic Savard et Mme Martine Claveau – pose d'un exutoire dans la bande riveraine du ruisseau du village

Résolution 2021-04-080

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Savard et de Mme Martine Claveau procède à la construction d'une résidence à l'extrémité de la rue Bergeron Est, à partir du lot 5 776 976;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de service d'égout pluvial dans la rue et qu'il est important de réduire la quantité d'eau dans le réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la réalisation d'un exutoire dans la bande riveraine pour permettre le rejet des eaux pluviales en direction du ruisseau du village qui passe près du terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Tremblay

APPUYÉ PAR Mme Nathalie Girard

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de M. Dominic Savard et Mme Martine Claveau pour la pose d'un exutoire dans la bande riverain du ruisseau du village aux conditions suivantes :

- Les travaux sont entièrement à leur charge ;
- L'exutoire devra être situé pour ne pas nuire dans l'éventualité du prolongement de la rue Bergeron Est ;
- La construction de l'exutoire devra être réalisée suivant les règles de l'art tel qu'indiqué à la fiche technique (aménagement des sorties de drains) qui leur sera remise ;
- Les demandeurs seront responsables s'il y a dégradation de la bande riveraine ;
- Une demande devra être faite auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay par les demandeurs.

QUE l'acceptation de la demande est CONDITIONNELLE du projet par la MRC du Fjord-du Saguenay.

7.9. Acceptation du protocole d'entente avec le Syndicat des copropriétaires du Camping du Domaine de la Florida – frais d'utilisation du réseau d'égout

Résolution 2021-04-081

CONSIDÉRANT le protocole d'entente qui est intervenu avec la compagnie 9211-4131 Québec Inc. (promoteur), en date du 25 novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de raccordement sanitaire et d'aqueduc – agrandissement phase 4, Domaine de la Florida / Le Géant Motorisé, a été déposée par le PROMOTEUR en date du 31 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que cette demande vise la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le développement de deux cent quarante (240) terrains de camping développés par M. André Bouchard et cédés au Domaine de la Florida ;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-327 de la Municipalité de Saint-Ambroise intitulée « Correction du protocole d'entente concernant la contribution financière de 50 000\$ payable par le Syndicat des copropriétaires du Domaine de la Florida au lieu de M. André Bouchard – 9211-4131 Québec inc. » ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal du Syndicat des Copropriétaires du Domaine de la Florida de la rencontre du 30 avril 2019 confirmant l'entente avec la Municipalité pour des paiements de 5 000\$ par année sur une période de 10 ans ;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Tremblay

APPUYÉ PAR M. Gabriel Brassard

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente avec le Syndicat des copropriétaires du Camping du Domaine de la Florida.

7.10. Acceptation de l'offre de Stantec – suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU)

Résolution 2021-04-082

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de Stantec représentée par Gérald Gravel, ingénieur, pour le suivi OMAE pour la station d'épuration des eaux usées.

Que la proposition de Stantec au montant budgétaire de 4 650 \$ soit acceptée.

Que la proposition de Stantec comprend les activités suivantes :

- Validation octobre, novembre et décembre 2020;
- Rapport annuel 2020;
- Validations 2021;
- Rapport 2021.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation de ladite offre de service.

7.11. Acceptation de l'offre de Stantec – ingénierie rue des Producteurs

Résolution 2021-04-083

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de Stantec représentée par Gérald Gravel, ingénieur, pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout de la rue des Producteurs.

Que la proposition de Stantec au montant budgétaire de 6 825 \$ plus taxes applicables soit acceptée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation de ladite offre de service.

7.12. Acceptation de l'offre de Stantec – Station de pompage principale (PP-1)

Résolution 2021-04-084

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de Stantec représentée par Gérald Gravel, ingénieur, pour le projet d'interventions au poste de pompage PP-1.

Que la proposition de Stantec au montant budgétaire de 12 950\$ plus taxes applicables soit acceptée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation de ladite offre de service.

7.13. Acceptation de l'offre de Stantec – ingénierie réseau pluvial rue Gaudreault

Résolution 2021-04-085

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par M. Gabriel Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de Stantec représentée par Gérald Gravel, ingénieur, pour le projet d'égout sanitaire – rue Gaudreault.

Que la proposition de Stantec au montant budgétaire de 6 950\$ plus taxes applicables soit acceptée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation de ladite offre de service.

7.14. Acceptation de l'offre de Stantec – Évaluation et suivi des débits et mesures compensatoires – activités supplémentaires

Résolution 2021-04-086

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de Stantec représentée par Gérald Gravel, ingénieur, pour le projet d'évaluation et suivi des débits et mesures compensatoires – activités supplémentaires.

Que la proposition de Stantec au montant budgétaire de 14 150\$ plus taxes applicables soit acceptée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation de ladite offre de service.

7.15. Acceptation de l'offre d'Englobe – Caractérisation du site pour le développement d'unités multifamiliales

Résolution 2021-04-088

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre d'Englobe, représentée par Mme Geneviève Tremblay, pour le projet de caractérisation du site pour le développement d'unités multifamiliales (lot 5 777 223).

Que la proposition d'Englobe au montant de 4 400\$ plus les taxes applicables soit acceptés.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation de ladite offre de service.

7.16. Autorisation d'achat d'un véhicule (neuf ou usagé) – services incendie et travaux publics

Résolution 2021-04-089

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par M. Gabriel Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate le directeur général par intérim à procéder à l'achat d'un véhicule (neuf ou usagé) pour les services incendie et les travaux publics.

7.17. Embauche de sept (7) nouveaux pompiers pour le service incendie de Saint-Ambroise

Résolution 2021-04-090

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que Municipalité de Saint-Ambroise procède l'embauche des personnes suivantes pour le service de sécurité incendie :

1. Mickaël Asselin
2. Alexandre Audet
3. Kevens Pedneault
4. Jimmy Traversy
5. Benoit Tremblay
6. Marek Tremblay
7. Allan Boivin

Que le tout est conditionnel au respect des exigences relativement aux pompiers en formation.

7.18. Mandat au directeur général – étude de l'éclairage des terrains de balle et de soccer

Résolution 2021-04-091

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate le directeur général par intérim à procéder à une étude sur l'éclairage des terrains de balle et de soccer.

Qu'un rapport soit déposé au conseil municipal pour étude.

7.19. Dépôt d'une demande de subvention pour le projet de développement du sentier de la Chute à Gagnon, dans le cadre du Fonds de mise en valeur des TPI de la MRC du Fjord

Résolution 2021-04-092

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise appuie le dépôt d'une demande de subvention pour la réalisation des travaux de prolongement du sentier de la Chute Gagnon.

Que la municipalité de Saint-Ambroise se coordonne avec la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau afin de créer un sentier longue distance permettant de se rendre à la Chute-aux-Galets.

7.20. Acceptation de la tarification des inscriptions – camp de jour 2021

Résolution 2021-04-093

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par M. Gabriel Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à une modification de la tarification pour le camp de jour estival 2021, suite à la demande de la Commission des Loisirs, du Sport et de la Culture, telle que spécifiée dans leur résolution 2021-16.

Que ladite proposition de la Commission des Loisirs soit acceptée à l'effet d'augmenter la tarification estivale à 270. \$ pour le service, qui comprend 4 jours d'activités incluant le matériel et 250. \$ pour le 2^e enfant.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à prendre les arrangements nécessaires auprès de la Commission des Loisirs, du Sport et de la Culture afin de procéder à la modification de ladite tarification en vigueur.

7.21. Résolution d'engagement concernant le programme du Regroupement loisirs et sports (RLS) – bilan de santé municipal

Résolution 2021-04-094

CONSIDÉRANT QUE le programme du RLS « bilan de santé » a principalement pour but de développer des projets porteurs et d'offrir un soutien professionnel aux municipalités rurales qui disposent de peu de ressources ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait de développer une vision commune du développement du loisir et du sport dans notre Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de recevoir un accompagnement professionnel pour guider une démarche de réalisation d'un portrait de l'ensemble des enjeux de loisirs et de sports de notre Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'occasion d'augmenter le financement pour la réalisation d'actions ou de projets et de répondre à un ou des besoins de nos citoyens ;

CONSIDÉRANT la possibilité de bonifier l'offre de services de qualité et/ou les infrastructures dans notre Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait de développer de l'expérience et des connaissances dans la réalisation de projets de loisirs, en sports et en plein air ;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement par le RLS permettrait à notre population de bouger davantage, de renforcer le sentiment d'appartenance et possiblement d'attirer de nouvelles familles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sera maître d'œuvres, à la suite de l'évaluation des besoins, de choisir et de prioriser les actions ou les projets qu'elle voudra développer ;

CONSIDÉRANT QUE le RLS a une expertise en loisir et qu'il pourra offrir un soutien au comité de citoyen pour la planification et le suivi tout au long du processus et qu'il représente un acteur neutre qui pourra guider le comité lorsque des enjeux ou des difficultés se présenteront ;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des résultats sera effectuée à la fin de l'accompagnement et que l'ensemble des connaissances acquises pourra être transférées à l'ensemble des municipalités rurales du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Girard

APPUYÉE PAR Mme Nathalie Perron

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE le conseil municipal accepte et engage la Municipalité, si elle est sélectionnée, sur une période maximale de douze (12) mois à respecter les balises du programme « bilan de santé » soit de :

1. Dresser, avec le RLS, le portrait des enjeux actuels sur l'activité physique, le bénévolat, les camps de jour, les infrastructures, le loisir culturel, le plein air et le sport, via une démarche structurée sous forme de « bilan de santé » ;
2. Contribuer à la mise en place d'un comité de travail composé de spécialistes et de citoyens ;
3. Identifier, en collaboration avec le RLS, des actions ou projets à réaliser afin de répondre adéquatement aux enjeux soulevés dans le bilan de santé ;
4. Réaliser toutes les étapes de conceptualisation des actions ou projets sélectionnés (planification, conception, réalisation, aménagement, opérations, utilisation et bilan) ;
5. Déposer des demandes d'aides financières dans d'autres programmes, si les actions ou projets identifiés ont des besoins supérieurs à l'aide octroyée par le RLS.

7.22. Appui à l'équipe hockey féminine concernant des demandes d'aide financière auprès de nos députés (Jonquière - circonscription fédérale & Dubuc - circonscription provinciale)

Résolution 2021-04-095

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise appuie la démarche de l'équipe de hockey féminine concernant leurs demandes d'aide financière auprès de nos députés (Jonquière - circonscription fédérale & Dubuc - circonscription provinciale).

7.23. Club de motoneige Caribou Conscrits - demande d'aide financière

Résolution 2021-04-096

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise refuse la demande d'aide financière du Club de motoneige Caribou Conscrits.

7.24. Club de motoneige Caribou-Conscrits - résolution d'acceptation du sentier permanent dans les TPI - Saint-Ambroise

Résolution 2021-04-097

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Gabriel Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le projet de sentier permanent dans les TPI de Saint-Ambroise, tel que décrit dans le plan déposé par le Club de Motoneige Caribou-Conscrits.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer tout document en lien avec le projet.

7.25. Club Optimiste de Saint-Ambroise – Demande de commandite

Résolution 2021-04-098

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'achat de deux (2) boîtes repas (pour deux personnes) au coût de 100\$ pour un total de 200\$ afin d'appuyer la campagne de financement du Club Optimiste de Saint-Ambroise.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à procéder à l'achat desdites boîtes repas.

7.26. Transports Adaptés Saguenay-Nord – acceptation du budget 2021 modifié

Résolution 2021-04-099

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à l'adoption de la proposition budgétaire modifié pour l'année financière 2021 de Transports adaptés Saguenay-Nord, telle que présentée par Mme Cindy Coulombe, coordonnatrice.

Que le montant du budget se répartit comme suit :

Revenus

MTQ :	322 541.00 \$
MTQ AIDE PAUTC (COVID)	14 000.00 \$
Municipalités :	139 324.88 \$
Usagers :	<u>40 000.00 \$</u>
Total :	515 865.88 \$

Dépenses

Salaire :	32 000.00 \$
Frais d'administration :	<u>483 525.00 \$</u>
Grand total :	515 525.00 \$
Surplus projeté :	<u>340.88 \$</u>

Que la participation de la Municipalité de Saint-Ambroise pour le budget 2021 s'élève à 33 502.36 \$ représentant 24,05 % de l'ensemble des revenus issus de la participation municipale.

Que la résolution 2021-02-030 datée du 2 février 2021 soit abrogée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation dudit budget 2021 de la part de Transports adaptés Saguenay-Nord.

7.27. Acceptation de l'offre de services – Mallette S.E.N.C.R.L. – revue en taxes à la consommation

Résolution 2021-04-100

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de services de Mallette S.E.N.C.R.L. concernant la revue en taxes à la consommation.

Que la proposition de Mallette S.E.N.C.R.L. au montant de 5 000\$ plus taxes applicables soit acceptée.

Que le mandat inclut l'analyse générale de l'application des règles relatives à la consommation par la Municipalité et identification des remboursements potentiels.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation de ladite offre de service.

7.28. Décision concernant le Parc à chiens

Résolution 2021-04-101

La proposition est passée au vote

Pour :	1	M. Gabriel Brassard vote pour.
Contre :	3	M. Nicholas Tremblay, Mmes Nathalie Perron et Nathalie Girard votent contre

La résolution n'ayant pas obtenue la majorité des voies, celle-ci est refusée.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Nathalie Girard propose la levée de l'assemblée à 19 h 10 appuyée par le conseiller Nicholas Tremblay .

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Deny Tremblay
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim